

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 décembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018

2018 DASES 401-G Attribution d'un financement au titre de la mise en œuvre du service d'accompagnement des seniors parisiens.

Mme Galla BRIDIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) L. 312-1 à L312-12 ;

Vu les articles L. 313-3 a) et L.313-7 et R.313-3-1 du CASF ;

Vu la circulaire n°DGCS/SD5B/2014/287 du 20 octobre 2014 relative à la procédure d'appel à projets et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu le Schéma Séniors à Paris 2017-2021 adopté au conseil de Paris de juillet 2017 et notamment ses actions n°22 « Développer les actions de prévention de la perte d'autonomie » ainsi qu'à l'action n°31 « Améliorer le repérage des situations et l'intervention auprès des seniors isolés » de l'engagement 12 – « Lutter contre l'isolement » ;

Vu l'appel à projet publié le 22 juin 2018 au BMO pour la création à Paris d'un service médico-social à caractère expérimental d'accompagnement des seniors parisiens ;

Vu l'avis de la commission de sélection pour la création d'un service médico-social à caractère expérimental d'accompagnement des seniors parisiens publié au bulletin départemental officiel du 9 octobre ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2018 portant approbation de la convention constitutive du groupement de coopération sociale et médico-sociale « Paris les aînés d'abord ! » ;

Vu l'arrêté départemental du 16 novembre 2018 autorisant le GCSMS « Paris les Aînés d'abord ! » à créer un service expérimental médico-social d'accompagnement des séniors ;

Vu le budget de fonctionnement du Département de Paris ;

Vu le projet de délibération 2018 DASES 401-G en date du 27 novembre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose d'attribuer un financement au titre de la mise en œuvre du service d'accompagnement des seniors parisiens ;

Sur le rapport présenté par Mme Galla BIDIÉ, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à attribuer un financement de 250 000 euros dans le cadre de la signature d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, avec le groupement de coopération sociale et médico-sociale porteur du projet Paris les aînés d'abord relatif à la création d'un service d'accompagnement des séniors parisiens.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur la rubrique 4238, destination 4238001 Chapitre 65, nature 6568, du budget de fonctionnement de l'année 2018 du Département de Paris et de l'année suivante sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil
Départemental**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO